

# Session 2010-2011

**Nouveau!** L'Association des directeurs d'hôpital propose pour la seconde année consécutive une formation de préparation aux concours de directeur d'hôpital (DH) et de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (DESSMS) en utilisant un support de formation ouverte à distance dédié, intitulé Prép'ADH\*.

## La préparation s'articule autour :

**d'e-learning** avec accès par extranet à une banque de données de savoirs, une bibliographie, des méthodologies rédactionnelles;  
**de coaching et de tutorat personnalisé**, chaque stagiaire étant encadré par un tuteur ;

**de regroupements présentiels** (TD et concours blancs) dans cinq centres régionaux (Bordeaux, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg). En fonction des origines des candidats retenus, la répartition en centre de regroupement est sujette à ajustement.

**de production** de devoirs (entraînements) par épreuves ou matière choisie au concours.

Par le biais de l'e-learning, chaque candidat dispose de ressources interactives et personnalisées (supports de cours téléchargeables, corrigés, FAQ, forums, chats...) lui donnant l'opportunité de préparer le concours de manière autonome tout en bénéficiant de l'accompagnement d'enseignants et de tuteurs professionnels de haut niveau.

Le dispositif porte sur une formation étalée de janvier à juillet pour les admissibilités, à novembre pour les admissions. La durée de la formation est de 226 heures dont 49 heures de présentiel et 177 heures d'enseignement à distance, sachant que chaque stagiaire suivra le module commun, un module de spécialité et deux modules d'options (un pour une préparation orale, l'autre pour une préparation écrite).

\* Anciennement FOA3D

# Calendrier

Clôture des inscriptions : 8 novembre 2010

Entretiens de sélection et de motivation  
des candidats : semaine 46  
(du 15 au 19 novembre 2010)

# Conditions tarifaires

**Conditions tarifaires** (formation non soumise à TVA)  
Coût pédagogique unitaire de la formation (prise en charge possible dans le cadre du plan de formation de l'établissement ou du congé de formation professionnel. Pour les agents de la FPH, contactez votre délégué ANFH régional) : 2 800 euros

# Inscriptions

Le formulaire d'inscription en ligne téléchargeable sur le site [www.adh-asso.org](http://www.adh-asso.org), rubrique Formation/Prép'ADH doit être complété, enregistré et imprimé puis visé par l'établissement employeur et/ou l'organisme de prise en charge. Il doit être envoyé, **accompagné d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation**, impérativement avant le 8 novembre 2010 par courrier à :

*Permanence ADH/Prép'ADH - Pavillon A*

*Centre hospitalier Sainte-Anne, 1 rue Cabanis, 75014 Paris*

Après examen de votre dossier, vous recevrez un accusé de réception et, en cas d'acceptation, une convocation aux entretiens de sélection. Les dossiers incomplets ne seront pas enregistrés. L'inscription définitive est soumise à l'examen des candidatures en entretien de sélection et de motivation et lorsque l'engagement de prise en charge est acquis.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre service de formation continue et/ou de votre délégué ANFH pour vous faire conseiller sur les modalités de prises en charge les plus adaptées à votre situation (CFP...).

# Contact et informations complémentaires

[www.adh-asso.org](http://www.adh-asso.org)

Céline Limouzy, responsable pédagogique - [c.limouzyADH@gmail.com](mailto:c.limouzyADH@gmail.com)

Fanny Motheron, secrétaire de formation

Tél.: 01 45 65 76 92 - Fax: 01 45 65 88 60 - [formation.adh@gmail.com](mailto:formation.adh@gmail.com)

# Prép'ADH

## Devenez directeur !

Préparation par e-learning  
aux concours DH et DESSMS

# Session 2010-2011



# ADH

ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'HÔPITAL  
ÉLÈVES ET ANCIENS ÉLÈVES ENSP/EHESP

# Enseignants et tuteurs

# Préparation aux concours DH et DESSMS Vous êtes concernés

L'équipe pédagogique de la formation Prép'ADH est composée de professeurs, de chargés d'enseignement et de professionnels en exercice dans les établissements de santé.

Lahsen ABDELMALKI, *professeur d'université*  
 Christophe BLANCHARD, *directeur d'hôpital*  
 Laurent BOUCHARDON, *directeur d'hôpital*  
 Laurent BOURGUES, *attaché d'administration hospitalière*  
 Fatima BOUZAOUZA, *directrice d'hôpital*  
 Jean BRIGNON, *directeur d'hôpital*  
 Nathalie CALATAYUD, *chargée d'enseignement*  
 Eric CHOMETTE, *chef de service DIM*  
 Colette DAVID-BONHOMME, *directrice technique FPH honoraire*  
 Marie DEUGNIER, *directrice d'hôpital*  
 Nicolas-Raphaël FOUQUE, *directeur d'hôpital*  
 Pierre-Hugues GLARDON, *directeur d'hôpital*  
 Vincent GOUHIER, *agrégé d'économie*  
 Bertrand JEANMOUGIN, *directeur d'hôpital*  
 Sophie LEPAND, *directrice d'hôpital*  
 Céline LIMOUZY, *directrice d'hôpital*  
 Martine ORIO, *directrice d'hôpital*  
 Stéphanie RABILLER, *maître de conférence*  
 Sabine RIVET, *directrice d'hôpital*

(Liste non exhaustive)

## Internes

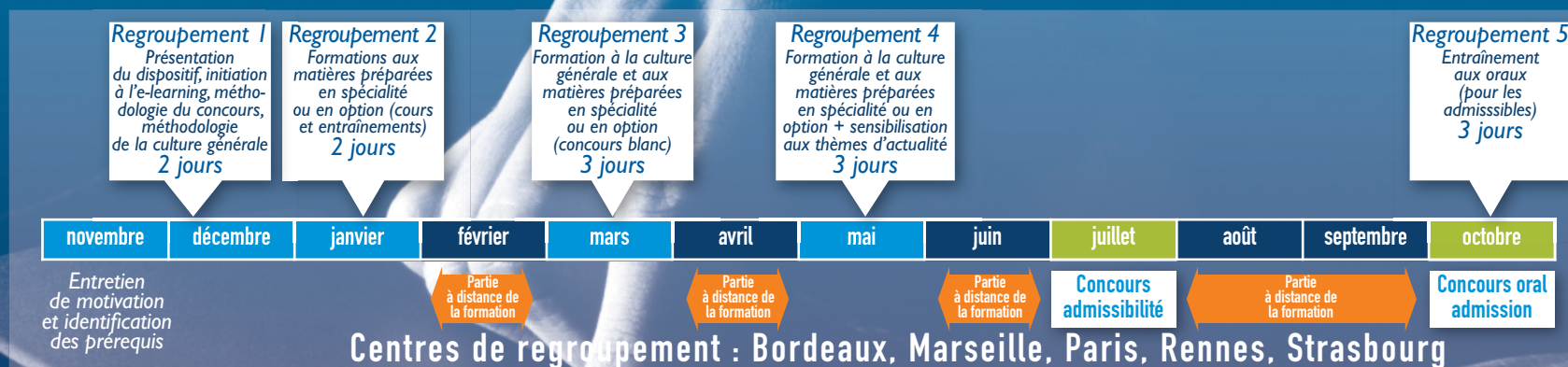
- Fonctionnaires et agents de l'État
- Militaires et magistrats
- Fonctionnaires et agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif
- Fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 modifiée, ainsi que les candidats en fonction dans une organisation intergouvernementale

Les candidats doivent justifier, soit de deux ans de services effectifs depuis leur titularisation, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant l'accès à la fonction publique, soit de quatre ans de services publics. L'ancienneté des services exigée est appréciée au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Externes

Titulaires de l'un des titres ou diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration ou justifiant d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une expérience professionnelle satisfaisant aux conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Information légale sur les concours :  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) - [www.cng.sante.fr](http://www.cng.sante.fr)



### Enseignements à distance (cours, ressources et devoirs)

Module commun	Spécialités	Options
Culture générale : 35 h	Santé publique : 35 h Droit public : 35 h Macroéconomie : 35 h Finances publiques : 35 h	Droit hospitalier : 24 h Finances publiques : 24 h Législation de sécurité et d'aide sociale : 24 h Comptabilité privée : 24 h Microéconomie : 24 h
	1 spécialité et 2 options au choix	